

Ouverture solennelle de la XXème Assemblée

Gabriela Konevska Trajkovska – Vice-Premier ministre chargée des affaires européennes

Dès son indépendance, l'une des priorités absolues de la République de Macédoine était l'adhésion à l'Union européenne. Ce souhait n'était pas une pure ambition politique des dirigeants macédoniens mais une aspiration profonde de l'énorme majorité des citoyens de notre pays, toutes tendances ethniques et politiques confondues qui se sentent très proches des valeurs fondamentales de la grande famille européenne.

Malheureusement les circonstances historiques ont fait que la Macédoine n'a pu faire les premiers pas rapidement vers un partenariat renforcé avec l'UE. C'est en 1998 qu'un premier Accord de coopération avec l'UE a été initié.

L'étape suivante a été la signature d'un accord de Stabilisation et d'association en 2001 qui a ouvert la voie de la perspective européenne non seulement pour la Macédoine mais aussi pour tout un groupe de pays de la région car la Macédoine a été le premier de pays à bénéficier d'un tel partenariat.

Une très riche coopération s'est établie entre la Macédoine et l'UE sur une large gamme de domaines : politique, économique, financier, sécuritaire etc.

En même temps une coopération régionale s'est aussi développée.

La Macédoine a continuellement mis en œuvre les dispositions de l'accord de Stabilisation et d'Association dont les priorités lui sont proches.

En 2005, au Conseil européen de décembre, la Macédoine a obtenu le statut de candidat à l'adhésion. Cette reconnaissance méritée, était le fruit d'un travail assidu dans les réformes que la Macédoine a mis en œuvre.

La particularité de la Macédoine est qu'elle franchit toutes les marches prévues vers l'objectif d'adhésion sans brûler les étapes.

Nous continuons à travailler sur les priorités contenues dans le Partenariat européen avec une profonde conviction en vue de l'obtention de la date pour le début des négociations d'adhésion.

Une activité très intense sur le plan de l'harmonisation de notre législation a été développée sur la base du Programme National pour l'adoption de la législation européenne.

Nous avons bien sûr beaucoup travaillé sur les questions politiques et des résultats tangibles ont été enregistrés aussi bien sur la mise en œuvre de l'Accord d'Ohrid, que dans le renforcement de l'état de droit.

Des résultats particuliers ont été acquis dans la lutte contre la corruption et le crime organisé et les réformes dans le secteur judiciaire sont sur la bonne voie.

Dans le domaine de l'économie, le gouvernement a opéré de profondes réformes pour stimuler

la croissance économique et attirer des investissements étrangers. Les résultats positifs n'ont pas échappé à l'UE aussi bien qu'aux instances financières et économiques mondiales.

La prochaine étape est le Rapport de la Commission européenne sur les progrès de la Macédoine qui sera publié début novembre. Nous sommes conscients que ce rapport contiendra des recommandations pour des efforts additionnels pour remplir les critères. Comme cela a été le cas dans le passé, nous redoublerons d'efforts pour continuer notre progression. Nous intensifions aussi notre coopération avec les pays membres dans le domaine européen. Leur expérience nous est précieuse.

Les citoyens de la Macédoine sont conscients que la progression vers l'adhésion demande des efforts et dépend d'eux-mêmes. Ils n'ont jamais manifesté des ambitions irréalistes.

Mais les citoyens sont conscients aussi que le rêve des pères fondateurs de l'Union européenne ne sera pas achevé tant que le continent européen ne sera pas uni ; tant que toutes les pièces de la très riche mosaïque européenne ne seront pas à leur place car l'avenir de paix et de prospérité du vieux continent en dépend ainsi que la place de l'UE en tant que facteur global sur le plan mondial.